

## RAPPORT D'ACTIVITÉ & FINANCIER 2022

### Table des matières

<b>Vie associative</b>	<b>1</b>
<b>Objet de travail</b>	<b>2</b>
Tension dans les métiers de l'animation et du social	2
Circulation d'informations	2
<b>Présence dans des coordinations et groupes de travail relevant des champs de la jeunesse et de l'éducation populaire</b>	<b>3</b>
Comité pour les relations nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP)	3
Mouvement associatif Ile-de-France (MADIF)	3
Chambre Régionale de l'Economie Sociale et solidaire (CRESS)	3
Comité Economique Social et Environnement Régional (CESER)	3
Comité régional du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)	3
Comité de pilotage régional du SNU	3
La Commission régionale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.	4

**RAPPORT FINANCIER**

Page 5



En préambule de ce rapport d'activité. LaCRAJEP tient à rendre hommage à **Nicole DESHAYE**, militante de l'éducation populaire qui fut une des présidente de l'ardeva qui devra la CRAJEP mais également membre de la CPCA qui deviendra le MADIF.

## Vie associative

La CRAJEP Ile-de-France compte douze associations membres sur l'année 2022 : URHAJ, Scouts et Guides de France, Ligue de l'Enseignement, Co-Travaux, FRMJC, l'Union francilienne des Centres Sociaux, CPCV, UFCV, Les Petits Débrouillards, Léo Lagrange, Francas et AFOCAL.

Le Conseil d'Administration et le bureau ont été en partie renouvelés par de nouvelles personnes issues de ces mêmes associations en AG l'an dernier.

ASSOCIATION	Représentant.e	Suppléant.e
FRMJC IDF	Patrick NIVOLLE	Estelle VERDIER
SGDF IDF	Anne THAURY	Claire SOT
Ligue de l'Enseignement IDF	Cécile SAJAS	Stéphane ALEXANDRE
URHAJ IDF	Jérôme CACCIAGUERRA	Emilie GUYOT-SIONNEST
UFCSS	Caroline MIGOT	Florence DURIEUX
CPCV IDF	Gilles JEANMOUGIN	/
Petits débrouillards IDF	Jérémie BOUVET	Cécile POLETTI
UFCV IDF	Laurent DELATTRE	Coralie CHARRIER
COTRAVAUX IDF	Angéline MARTIN	/
FRANCAS	Isabelle PIEILLI	
LEO LAGRANGE	Lise JOSEPH	Sandra FERGANI
AFOCAL	Jean Baptiste ROUDERGUES	

En 2022, nous avons tenu 6 réunions de CA (17 janv, 17 mars, 21 avril, 27 juin, 13 septembre, 17 novembre).

Ces réunions ont deux objectifs principaux :

- Partager les réalités de nos associations et de nos relations avec l'environnement institutionnel, associatif et plus généralement de la société civile.
- Mobiliser, au niveau régional, les associations, collectivement ou non, sur les sujets qui animent les champs de la jeunesse et de l'éducation populaire.

A l'initiative de la mairie de Paris, un Conseil Parisien des Associations a été mis en place. Il fait suite à la charte des engagements réciproques signée entre la Ville de Paris et les associations. La CRAJEP est membre du bureau, élue en janvier 2021 pour 2 ans. La CRAJEP copilote le groupe de travail « Subventions » avec l'association la Petite Rockette (Paris 11e), si le sujet est d'intérêt le manque de temps disponible ne permet pas de produire suffisamment de livrables pour les associations comme à destination de la Ville (plaidoyer pour renforcer les subventions vs appels à projets, commandes publiques par exemple).

## Objet de travail

### Plaidoyer pour les élections présidentielles et législatives

Nous avons relayé l'ensemble des plaidoyers édités par le CNAJEP ou le Mouvement associatif.

## Tension dans les métiers de l'animation et du social

Nous avons poursuivi nos échanges sur la problématique de la tension de recrutement. Une rencontre avec des jeunes du 19<sup>e</sup> arrondissement a eu lieu en mars 2022. Un échange sur le travail social et l'animation, les voix de formation, les métiers s'est déroulé dans une ambiance relativement conviviale.

## Circulation d'informations

Depuis septembre 2021, nous avons mis en place une lettre d'informations partagées, mensuelle entre les membres. Trois thèmes : "Du côté des AJEP" ; "Dans les réseaux" et "Lecture/vidéos". D'autre part afin de rendre visible la CRAJEP un site internet a vu le jour en 2022 <https://www.crajepidf.org>

## Ressources pour les asso

Deux rencontres avec les associations ont été organisées : webinaire FDVA (en partenariat avec le Mouvement Associatif IDF) et Agrément JEP (octobre 2022). Le 1er webinaire a recueilli un succès évident avec 100 personnes en ligne, le second webinaire autour de l'agrément JEP a compté 40 associations.

## Présence dans des coordinations et groupes de travail relevant des champs de la jeunesse et de l'éducation populaire

La CRAJEP IDF contribue à plusieurs groupes de travail multi-acteurs :

### Comité pour les relations nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CNAJEP)

La CRAJEP IDF « est la déclinaison régionale du CNAJEP qu'elle nourrit de son analyse territoriale et dont elle adapte le projet aux acteurs et au contexte spécifique francilien ». A ce titre, les membres du bureau de la CRAJEP IDF sont invités à participer et contribuer aux temps de travail du CNAJEP.

### Mouvement associatif Ile-de-France (MADIF)

La CRAJEP Ile-de-France siège au Conseil d'Administration du Mouvement Associatif Ile-de-France (MADIF) qui se fait relai des travaux et communiqués du Mouvement Associatif national sur la région. Durant cette année, le MADIF a poursuivi le déploiement de la plateforme pour promouvoir les formations associatives et a créé un site internet.

### Chambre Régionale de l'Economie Sociale et solidaire (CRESS)

Membre du MADIF, la CRAJEP IDF siège à ce titre au CA de la CRESS. Elle y affirme dans ses instances, forums, séminaires, groupes de travail, la place et la singularité des modèles socio-économiques des associations de Jeunesse et d'Education Populaire (AJEP) dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire.

### Comité Economique Social et Environnement Régional (CESER)

La CRAJEP IDF défend les intérêts des associations de jeunesse et d'éducation populaire au CESER Île-de-France : elle y est représentée par Cécile COLLE depuis janvier 2021.

À ce titre, Cécile COLLE est membre du 3<sup>ème</sup> collège et siège aux commissions « Éducation, Formation, Enseignement et Recherche » au sein de laquelle elle a contribué aux travaux sur les lycées professionnels ; ainsi qu'à la commission « Environnement et transition énergétique » une étude sur la pollution sonore a démarré.

### Comité régional du Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)

La présidente de la CRAJEP IDF est membre du comité régional du Fonds de développement de la vie associative (FDVA) animé par la préfecture de région. Autour de la table sont présents les services de l'Etat (Préfecture, DRAJES...), le Conseil Régional et d'autres représentants associatifs (dont 4 membres désignés

## Rencontres métiers : Travailler dans l'éducation populaire

Quelles sont les formations, orientations, débouchés ?

Judi 24 février à 15h au PJJ Curial  
Vendredi 11 mars à 18h30 au PJJ La Fayette

2 rendez-vous pour discuter avec des professionnelles, découvrir leur métier, leur trajectoire, et les secteurs de recrutement.

Travailler dans l'éducation populaire permet d'exercer un métier qui a du sens, d'être engagé et de construire des actions, de mettre son énergie au service de la jeunesse, du collectif. Travailler dans l'éducation populaire est vouloir agir pour la transformation sociale, l'émancipation des individus, faire vivre des valeurs pour qu'elles ne restent pas au fil de l'eau. Travailler dans l'éducation populaire, c'est aussi s'engager, avoir un pied dans le social, les mains dans la société et la tête dans le politique.

PJJ Curial : 15 rue Colette Magry, Paris 19<sup>e</sup>  
PJJ La Fayette : 60 rue La Fayette, Paris 9<sup>e</sup>



INFOS ASSO - AGREMENT JEP - INFOS ASSO - AGREMENT JEP -

## \*\*Infos associations\*\*

### Agrément "Jeunesse Education Populaire"

L'agrément est à renouveler avant le 23 août 2023.

Depuis la loi du 24 août 2021, dites CPF, les procédures d'agrément ont été modifiées. Depuis cette loi, l'agrément JEP est attribué pour une durée de 5 ans. L'agrément est attribué par la DRAJES ou les SDJES pour les associations locales, départementales ou régionales.

Créer pour être agréé :

- avoir une activité dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse,
- avoir au moins 3 années d'existence,
- inscrire dans les statuts et respecter les dispositions « garantissant la liberté de conscience, le respect du principe de non-discrimination, leur fonctionnement démocratique, la transparence de leur gestion, et permettant l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes aux instances dirigeantes ».

Infos sur le site : <https://www.associations.ouv.fr/fr/agrément-de-jeunesse-et-d-education-populaire.html>



par le MADIF). Le comité s'est réuni en décembre 2021 pour lancer l'AAP 2022. Avec le MADIF nous avons organisé une rencontre en janvier 2022 pour soutenir les associations dans leur réponse à l'AAP. Plus de 100 associations y ont participé.

### Comité de pilotage régional du SNU

Invitée par le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, et le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, la CRAJEP participe à cette instance. Nous y enregistrons les mises en œuvres et bilans des séjours, quant aux MIG elles restent peu sollicitées et les retours qualitatifs n'y sont pas évoqués. Si nous pouvons y entendre le plan de développement du SNU, regrettons que la parole des associations ne soit jamais sollicitée !

### La Commission régionale d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

La CRAJEP siège à cette commission, représentée par Laurent DELATTRE, administrateur. Cette commission s'est réunie le 11 juillet 2022 pour la promotion de 14 juillet 2022. La réunion de décembre 2022 a été ajournée faute de dossiers à jour et de candidature suffisantes pour la promotion du 01 janvier 2023. Peu d'associations d'éducation populaire s'en saisissent.

La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est une reconnaissance par l'État de l'engagement de nos bénévoles dans l'éducation populaire.



## RAPPORT FINANCIER 2022

Les ressources et dépenses de l'association étant limitées, nous avons fait le choix d'une comptabilité simplifiée qui reprend les dépenses et recettes perçues en 2022 (1 janvier au 31 décembre 2022) Contrairement aux comptes plus complexes auxquels nous sommes habitués (comptabilité d'engagement), ici, les recettes et dépenses sont comptabilisées chronologiquement. Une dépense ou une recette perçue en 2022 est affectée à l'année en cours, quel que soit son utilisation ou son objet. Exemple : une cotisation émise en 2021, mais versée en 2022 est comptabilisée en 2022.

Situation de trésorerie

En fin d'exercice, le 31 décembre 2021, la trésorerie s'élevait à 38584€ répartis sur 2 comptes : 10 252 € en épargne sur le Livret A de l'association, le restant (28497€) sur son compte courant.

Pour information au conseil d'administration, la situation de trésorerie au 4 avril 2023 s'élève à :

- 31395,21 € sur le compte courant,
- 10 252 € sur le Livret A.

### Les ressources : 11 563 euros

La CRAJEP IDF se finance grâce au concours des cotisations de ses membres : 12 cotisations 2020, 2021 ou 2022, soit 7000 euros, et à la rétrocession d'une partie des indemnités du représentant de la CRAJEP au CESER : 4424 euros.

### Les dépenses : 1337 euros

Pour le fonctionnement de l'association, nous dépensons 53 euros en services bancaires, 767 euros pour la location d'un espace alloué aux archives. 187 euros dédiés à la vie associative et 330 euros de cotisations au Madif.

Approbation des comptes

L'assemblée générale devra décider d'affecter ou non le résultat de (10 226 euros) au report à nouveau.